

ENFIP ANNÉE C

La crise sanitaire que nous traversons emporte d'importantes conséquences sur le déroulement de votre scolarité. L'administration a donc pris les dispositions nécessaires pour que votre santé soit préservée en respectant à la fois la distanciation physique et les gestes barrières.

Les stagiaires dits "vulnérables" suivent quant à eux leur formation initiale à distance sauf nécéssité de retour en établissement et ce tant que le contexte sanitaire le justifie.

F.O.-DGFiP vous accompagnera tout au long de votre scolarité de 11 mois (3 mois de socle, 5 mois de blocs métiers et 3 mois de stage probatoire) et surtout lors de vos demandes de mutations formulées en septembre. Depuis 2 ans, la formation a été large-

ment rénovée, disparition des évaluations chiffrées au profit d'évaluation par compétences sur la base de 18 référentiels correspondants aux principaux métiers exercés par les IFiP, disparition du stage de découverte...)

F.O.-DGFiP vous informera lors des HMI (Heures Mensuelles d'Informations) des grandes phases qui ponctueront votre année de scolarité. Il est important d'y participer.

Vous pourrez y faire part de vos pré-

occupations, des problèmes rencontrés dans votre scolarité et nous pourrons vous répondre et vous aider.

S'agissant de votre quotidien à l'EN-FiP, c'est le Conseil de promotion qui est consulté sur l'organisation de la scolarité. Vous aurez à élire vos représentants en novembre prochain F.O.-DGFiP y présentera des candidats représentants les stagiaires des deux établissements (Noisiel et Clermont ferrand)

Aujourd'hui, ce sont les aspects de cette année de formation professionnelle qui vous préoccupent. A commencer par la vie de tous les jours à l'ENFIP : les horaires, les «UC», les congés, etc.. Mais aussi les enjeux de cette scolarité : les 1ères affectations, la titularisation, le classement et, audelà, les possibilités de mutations et de promotion.

C'est pourquoi les militants F.O.-DG-FiP vous éclaireront sur tous ces points, à l'occasion de réunions organisées chaque mois lors des HMI et ceci tout au long de votre scolarité.

Dans l'immédiat, nous vous souhaitons une bonne installation et une excellente rentrée, bon courage dans l'attente de vous rencontrer.

BONNE SCOLARITÉ!

pour t'accueillir et te renseigner

à NOISIEL:



Catherine BOULET 01.47.70.52.03 06 98 07 91 85 catherine.boulet@fo-dgfip.fr

à CLERMONT-FERRAND



Jacinthe GUILLOT 07.78.19.39.45

jacinthe.guillot@dgfip.finances.gouv.fr



à TOULOUSE:

Bernard CROUZIL 06 87 52 05 99

bernard.crouzil@dgfip.finances.gouv.fr



Patrick LUMEAU 06 75 39 01 74

patrick.lumeau@gmail.com ou contact@fo-dgfip.fr

Alors, si vous connaissez déjà F.O.-DGFiP, venez vite nous voir, vous présenter.

Si vous n'avez pas encore franchi le cap, c'est le moment : Prenez contact avec nous.

NE RESTEZ PAS ISOLÉS!



HMI F.O.-DGFiP

Noisiel, Clermont-ferrand, Toulouse: semaine du 7 au 11 septembre

2H SPÉCIAL MUTATIONS

Vous serez dispensés de cours pendant ces 2 heures **VENEZ NOMBREUX**



Votre Scolarité

La formation théorique des inspecteurs-stagiaires lauréats des concours internes et externes ou recrutés par voie contractuelle de la promotion 2020/2021 s'articule en 2 temps :

- ▶ une phase de formation sur un socle commun de connaissances et de compétences;
- une phase de formation portant sur les principaux métiers exercés par les Inspecteurs des finances publiques au sein de la DGFiP, regroupés par blocs fonctionnels (Gestion fiscale, Contrôle fiscal, secteur public local, gestion publique et domaine de l'Etat, sphère foncière et Informatique)

La formation dans les services de la DGFiP d'une durée minimale de 3 mois consiste en un stage probatoire effectué dans la future direction d'affectation des stagiaires.

L'ORGANISATION

Sont scolarisés à Clermont-Ferrand ou à Noisiel, les inspecteurs stagiaires généralistes, à l'école de Toulouse, les stagiaires sphère foncière et Informatique.

Les inspecteurs stagiaires s'installent à l'école le mardi 1^{er} septembre 2020 par un accueil et les cours commencent dès l'après-midi pour se terminer le 6 mai 2021 à la fin de la formation métier et blocs fonctionnels.

ENFiP Clermont-Ferrand

Du lundi au jeudi : 8h30 - 11h45 et 13h30 - 16h45 le vendredi 8h15 - 11h30-

ENFiP Noisiel:

L'amplitude horaire maximale sera de 8 H 30 - 17 H. les heures de début

La formation théorique

de cours s'échelonneront tous les quarts d'heure de 8h45 à 9h15. Les cours se terminent au plus tard à 16h avec le même principe d'échelonnement des départs tous les quarts d'heure jusqu'à 17h.

Certaines demi-journées seront libres de cours :

- Le vendredi après-midi pour faciliter vos éventuels retours de fin de semaine
- ▶ Quelques mardi après-midi pour permettre la réalisation de travaux personnels, l'organisation de séances de soutien pour les stagiaires qui en auraient besoin ou la participation à des activités culturelles ou sportives.

F.O.-DGFiP a fortement dénoncé cette réforme de la formation initiale initiée malgré l'opposition des organisations syndicales nationales, les inquiétudes réitérées de stagiaires et les alertes adressées

par les enseignants.

Elle opère un renversement complet en s'orientant quasi exclusivement vers le 1^{er} emploi. Elle enferme les stagiaires dans des périmètres fonctionnels réduits et ne répond en rien aux difficultés soulevées en matière de formation.

Evaluation des connaissances

Le cycle de formation professionnelle repose sur des **unités de compétences** qui doivent être validées tout au long de l'année. Ces unités de compétences et les modalités d'organisation de ce cycle de formation vous seront communiquées par l'établissement de formation.

1 - <u>Principes réglementaires</u> (2 écrits, 2 oraux dont 1 collectif)

Les inspecteurs qui suivent le bloc fonctionnel informatique doivent satisfaire à une 3^{éme} épreuve écrite consacrée aux technologies informatiques.

Les inspecteurs stagiaires absents (ex : congé maladie) lors d'un contrôle doivent passer l'épreuve de remplacement correspondante ou à défaut à celle organisée en fin de scolarité sur l'ensemble du programme.

Le programme sera identique à celui de l'épreuve remplacée.

Chaque épreuve écrite ou orale organisée au cours de la formation en établissement donnera lieu à l'évaluation de l'acquisition ou non d'une ou plusieurs unités de compétences. Pour valider cette période de formation, les stagiaires devront avoir acquis les 2/3 des unités de compétences évaluées.

- 2 <u>Organisation du contrôle</u> pour la promotion 2020/2021
- → consulter la timeline F.O.-DGFiP qui vous sera envoyée en début de scolarité

ÉPREUVES ÉCRITES

Chaque épreuve écrite d'une durée moyenne de 2 heures, 2 heures 30 ou 3 heures.

Les matières contrôlées sont portées à la connaissance des stagiaires une semaine avant l'épreuve. Les enseignements prévus pour être dispensés au cours de la semaine de l'épreuve ne doivent donc pas être inclus dans le programme de révision.

L'épreuve écrite sera composée d'un QCM et d'une partie rédactionnelle.

ÉPREUVES ORALES

Deux épreuves pendant la formation se dérouleront selon les modalités suivantes :

- ▶ **oral collectif**: sensibilisation des stagiaires au travail en équipe et appréciation de l'aisance orale du stagiaire. Du 9 au 12 février 2021 pendant la formation blocs fonctionnels.
- ▶ oral individuel: Interrogation de 30 minutes maximum, avec une préparation de 15 minutes devant au moins deux examinateurs dont l'un d'eux est chargé d'enseignement. Du 22 au 29 avril 2021 pendant la formation blocs fonctionnels.

LA VALIDATION DES UNITÉS DE COMPÉTENCES				
Approfondi Acquis	UC validées			
En cours d'acquisition	UC non validée			
Non acquis				

A rebours d'une idée reçue, pour **F.O.-DGFiP**, la suppression de la note chiffrée risque de ne pas faire disparaitre le caractère excessivement scolaire de la formation régulièrement dénoncé par les stagiaires. La réduction du nombre d'évaluation va par ailleurs accentuer le poids de chacune d'elle. Il vaudrait mieux être en forme à ces dates là ! La multiplication des évaluations (formatives et sommatives !) n'est enfin pas de nature à alléger la pression ressentie par les stagiaires tout au long de la scolarité.

Le stage probatoire dans les services

La dernière partie du stage de formation s'effectuera dans les services pendant 3 mois du 17 mai au 30 juil-let 2021.

Pour valider ce stage il faudra <u>IMPE-</u> **RATIVEMENT** valider les 2 UC.

LIEU D'AFFECTATION

Les stagiaires effectueront leur stage pratique sur le lieu de leur affectation.

Le projet de mouvement de premières affectations sera publié courant octobre sur Odyssée.

En local, les stagiaires seront positionnés sur un service relevant du bloc fonctionnel qu'ils auront obtenu dans le cadre de l'affectation nationale. Ce positionnement local sera connu avant la mi-décembre.

VALIDATION DE LA FORMATION PRATIQUE

La formation pratique sera validée dès lors que le chef de service formulera un avis favorable, tant en termes de comportement que de gestes métiers.

Ces 2 UC doivent permettre d'apprécier la qualité opérationnelle du stagiaire sur son poste d'affectation.

nés sur un service relevant du Admission et titularisation

A l'issue du cycle de formation des inspecteurs stagiaires, une liste des stagiaires ayant satisfait à la formation est établie par la commission d'évaluation des compétences qui prend en compte :

- ► la validation des 2/3 des UC de la formation théorique et de 100% des UC de la formation pratique.
- ▶ la participation des stagiaires, ainsi que la tenue, l'assiduité et la manière de servir sont évaluées au moyen d'une unité de compétence spécifique.

La commission d'évaluation des compétences :

Une commission d'évaluation des compétences présidée par le directeur de l'ENFiP, composée de l'ensemble des responsables des établissements de formation, se réunit à la fin de la période de formation professionnelle, pour formuler des propositions à la commission administrative paritaire (CAP N) chargée d'émettre un avis sur la titularisation des inspecteurs des finances publiques stagiaires.

Dans l'hypothèse ou l'une ou l'autre de ces UC ne serait pas validée, l'avis défavorable sera motivé par le chef de service et le directeur après avoir reçu le stagiaire.

F.O.-DGFiP dénonce tout caractère probatoire du stage qui plus est réalisé sur le poste d'affectation. Il est la porte ouverte à l'arbitraire. Placer par ailleurs le stagiaire en situation de production n'est pas le meilleur moyen de favoriser l'acquisition sereine des compétences. F.O.-DGFiP revendique un accompagnement adapté par un tuteur de même grade disposant de facilités de services garantissant sa disponibilité.

Elle arrête la liste des Inspecteurs ayant satisfait au cycle de formation et entend les stagiaires n'ayant pas validés leur formation.

Les inspecteurs-stagiaires n'ayant pas validé leur formation pourront être admis à redoubler.

Toutefois, l'Administration peut, dans les cas extrêmes, prononcer le reversement en catégorie B ou le licenciement pur et simple.

Pour la promotion 2019/2020 la CAPN s'est réunie les 27 et 28 août 2020

Rémunérations au 01/09/2020

dégressif linéaire dégressif linéaire Septembre $846 \in$ $446,50 \in$ $282 \in$ $224,82 \in$ d'octobre à février $564 \in$ $446,50 \in$ $282 \in$ $224,82 \in$ de Mars à Avril $282 \in$ $446,50 \in$ $0 \in$ $224,82 \in$ Mai $282 \in$ $446,50 \in$ $159,80 \in$ $224,82 \in$ de Juin à Août $282 \in$ $446,50 \in$ $282 \in$ $224,82 \in$	TOTAL	L	5 358 €		2 697,80 €	
dégressif linéaire dégressif linéaire Septembre $846 \in$ $446,50 \in$ $282 \in$ $224,82 \in$ d'octobre à février $564 \in$ $446,50 \in$ $282 \in$ $224,82 \in$ de Mars à Avril $282 \in$ $446,50 \in$ $0 \in$ $224,82 \in$	1	I /8/ €	446,50 €	282€	224,82 €	
dégressif linéaire dégressif linéaire Septembre $846 \in$ $446,50 \in$ $282 \in$ $224,82 \in$ d'octobre à février $564 \in$ $446,50 \in$ $282 \in$ $224,82 \in$ de Mars $282 \in$ $446,50 \in$ $0 \in$ $224,82 \in$	Mai	282€	446,50 €	159,80 €¹	224,82 €	
dégressif linéaire dégressif linéaire Septembre 846 € 446,50 € 282 € 224,82 € d'octobre 564 € 446,50 € 282 € 224,82 €		i 1 282€	282 € 446,50 €		224,82 €	
dégressif linéaire dégressif linéaire		1 564€	564 € 446,50 €		224,82 €	
	Septembre	bre 846 €	446,50 €	282€	224,82 €	
		dégressit	dégressif linéaire		linéaire	
			Ecole hors des résidences admi- nistrative (RA) et familiale (RF)		Ecole dans la résidence adminis- trative (RA) ou familiale (RF)	

¹ La formation pratique débutant le 18 mai, le montant de l'indemnité est égal à 9,40 € x 14 jours = 131,60 €

ASPANTS DE ANS NOLLWASHINING

INDEMNITÉ DE STAGE

RÉGIME INDEMNITAIRE EXTERNE

CATÉ CODIE DE DÉMÉRICIAIDES	MONTANTS		
CATÉGORIE DE BÉNÉFICIAIRES	ANNUELS	MENSUELS	
EXTERNES : primo accédants, ou bénéficiant d'une reprise partielle d'activités antérieures, contractuels handicapés de catégorie A	2 400 €	200€	
INTERNES : ex-agents de catégorie C, et ex- contrôleurs 2 ^{éme} classe du 1 ^{er} au 6 ^{éme} échelon	4 320 €	360€	
INTERNES: ex-contrôleurs 1ère classe, ex- contrôleurs 2 ^{éme} classe à partir du 7 ^{éme} échelon et ex-contrôleurs principaux	4 920 €	410€	

PRIME DE RENDEMENT





Grades - Échelons - Indices de rémunération - Durées moyennes - Avancement...

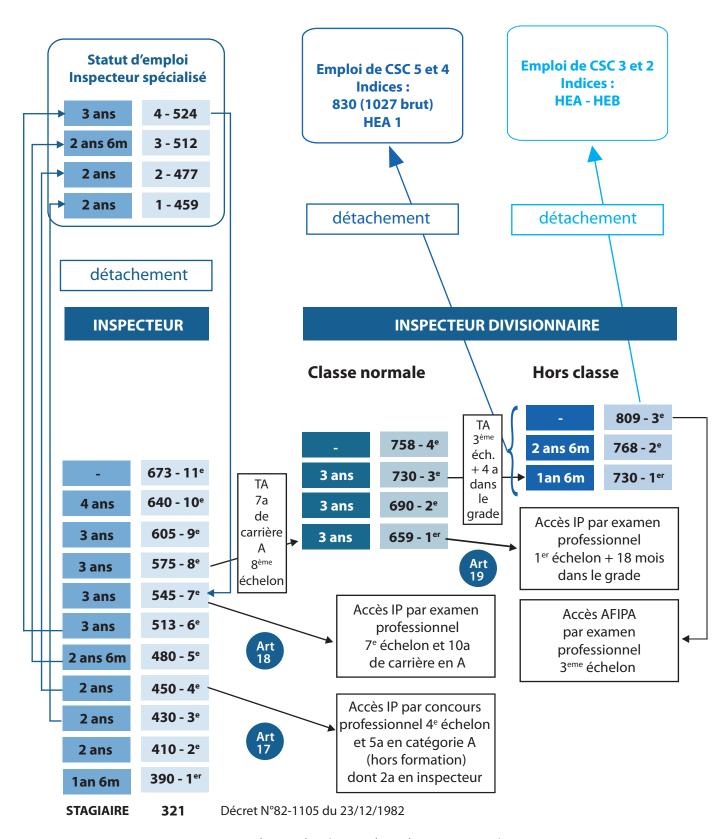
Rémunération mensuelle brute au 01/09/2020	Echelon	Indice Majoré (IM)	Durée moyenne (années)	Conditions d'accès au grade supérieur			
Chef de Service Comptable (emploi fonctionnel)							
4 999,98 €	HEB 3	1067					
4 746,94 €	HEB 2	1013	1				
4 554,81 €	HEB 1	972	1				
4 554,81 €	HEA 3	972					
4 334,57 €	HEA 2	925	1				
4 170,56 €	HEA 1	890	1				
3 889,40 €	1027 brut	830					
Inspecteur Divisionnaire hors classe							
3 790,99 €	IDHC3	809		Accès à HEA et par Exam.Pro. à AFIPA			
3 598,86 €	IDHC2	768	2,5				
3 420,79 €	IDHC1	730	1,5	Accès à 1015 brut ou 1040 brut			
	Insp	ecteur Divisioni	naire classe	normale			
3 514,51 €	IDCN4	758					
3 383,31 €	IDCN3	730	3	Accès par mutation à I.Div.HC1 avec 4 ans d'I.Div. CN			
3 209,92 €	IDCN2	690	3				
3 064,66 €	IDCN1	659	3	Accès par Exam.Pro. à IP6 avec 18 mois d'I.Div. CN			
		Insp	ecteur				
3 153,69 €	l11	673					
2 999,05 €	I10	640	4				
2 835,04 €	19	605	3	Accès par T.A.à I.Div.CN1 avec 7 ans de carrière en A			
2 694,46 €	18	575	3	Accès par Exam.Pro. à I.P.3 avec 10 ans de carrière en A			
2 553,88 €	17	545	3				
2 403,93 €	16	513	3				
2 249,29 €	15	480	2,5	Accès par Concours.Pro. à I.P.1 avec 5 ans de carrière en A			
2 108,71 €	14	450	2				
2 014,99 €	13	430	2				
1 921,27 €	12 11	410	2				
1 827,55 €		390	1,5	Stagiaira ENEID			
1 504,21 € I stagiaire 321 1 Stagiaire ENFiP							
mopeoteal opolianos							
2 455,47 € 2 399,24 €	IS4 IS3	524 512	2,5				
2 235,23 €	IS2	477	2,3				
2 150,88 €	IS1	459	2				
∠ 150,00 €	101	409					

^{*} Indice brut

Carrière Cat A Finances Publiques

SCHÉMA DE CARRIÈRE DE LA CATÉGORIE A DE LA DGFIP AVEC PPCR

EN 2020



Les possibilités d'évolution au sein du corps des personnels de catégorie A de la DGFiP avec PPCR ?

Plusieurs possibilités d'évolution au sein du corps des personnels de catégorie A sont offertes aux inspecteurs des finances publiques :

- ➤ Accéder au statut d'emploi d'inspecteur spécialisé : outre les emplois de contrôle fiscal déjà éligibles, ce statut d'emploi est ouvert depuis 2012 à des missions relevant de la gestion des comptes publics;
- accéder à la carrière d'inspecteur principal des finances publiques : depuis 2012, par voie de concours ou par voie d'examen professionnel;
- accéder à la carrière d'inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale : dans le cadre d'un nouveau dispositif de sélection mis en oeuvre dès 2012 pour l'établissement du tableau d'avancement filière encadrement et expertise.

→ Si vous avez atteint le 3 ème échelon d'inspecteur :

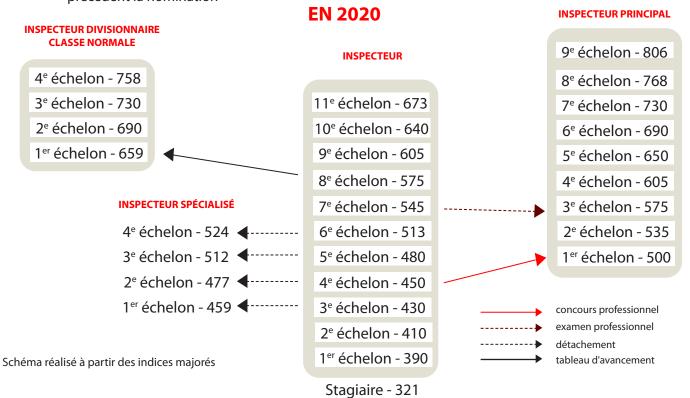
Vous pouvez accéder au statut d'inspecteur spécialisé (IS) selon les fonctions exercées

→ Si vous avez atteint le 4ème échelon d'inspecteur : (art17 du statut)

Vous pouvez accéder à la carrière d'inspecteur principal des finances publiques (IPFiP) si 5 ans de services effectifs en catégorie A au 1^{er} septembre de l'année de nomination. Concours limité à 5 fois.

→ Si vous avez atteint le 8ème échelon d'inspecteur : (art18 du statut)

Vous pouvez accéder à la carrière d'inspecteur Divisionnaire des finances publiques de classe normale (IDIV CN). Si 7 ans de services effectifs en catégorie A au 31 décembre de l'année précédent la nomination





Sur Votre clé USB





Retrouvez toutes les informations F.O. sur les prestations d'action sociale, les congés, le temps de travail, les autorisations d'absence, les revendications F.O.-DGFiP pour la catégorie A...



